



## CHARTRE

**« Et si nous n'étions préoccupés que du bonheur des autres. »**

**1946** : Thérèse Cornille, militante chrétienne, touchée par la misère révoltante des jeunes travailleuses du monde ouvrier, au nom de sa foi en Jésus-Christ, encouragée par l'Eglise, en la personne de son évêque, le Cardinal Achille Lienart, décide de créer des foyers où ces jeunes seraient accueillies comme dans une famille. Ainsi, commence l'histoire de Claire Amitié.

Inspirées par la doctrine sociale de l'Eglise, les associations Claire Amitié animent et gèrent des établissements et maisons de formation répartis sur **4 continents** et dans **8 pays** (France, Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger, Burkina Faso, Bénin, Cambodge et Brésil).

Elles affirment leur attachement à des valeurs chrétiennes (vérité, justice, solidarité et amour) et plus particulièrement à la dignité inaliénable de chaque personne humaine.

S'appuyant sur « *un humanisme intégral et solidaire* », elles œuvrent à la protection et à la promotion des personnes les plus blessées par la vie, spécialement des jeunes femmes, des jeunes mères et de leurs enfants, en dehors de tout particularisme national ou confessionnel, dans un grand respect des croyances et convictions de chacun.

### CLAIRE AMITIE : DES CONVICTIONS

- ◆ Chaque personne est unique et égale en dignité.
- ◆ Chaque personne, de par sa nature profonde, est un être social et relationnel.
- ◆ Chaque personne a en elle la capacité de son développement et la capacité de poser des actes d'intelligence, de conscience, de liberté responsable et de discernement.
- ◆ Chaque personne a droit à une seconde chance.
- ◆ Chaque personne a droit à un cadre adapté à ses besoins pour s'épanouir.

### CLAIRE AMITIE : UNE MISSION

Claire Amitié se donne pour objectif d'offrir à chaque personne accueillie une chance de réussir sa vie dans la famille et dans la société.

Pour ce faire, elle veut aider chacune à :

- ◆ se connaître elle-même et à s'épanouir dans toutes les dimensions de son être
- ◆ s'approprier les moyens de son développement
- ◆ trouver sa place dans la société par le travail, le logement, la vie citoyenne
- ◆ prendre des engagements dans la société civile et, pour celles qui le souhaitent, dans la vie de l'Eglise

**La mission** de Claire Amitié est **l'Accueil, l'Accompagnement** et la **Formation** des personnes en difficulté.

**Accueillir** « *comme dans une famille* » chaque personne afin de lui permettre de :

- ◆ se situer et de découvrir dans la fraternité toutes ses potentialités :  
«*S'accepter différentes et s'aimer complémentaires*» (Thérèse Cornille),
- ◆ s'appuyer sur des repères solides et faire des choix engageant sa liberté responsable.

**Accompagner** chacune d'une manière globale et personnalisée pour :

- ◆ motiver sa volonté d'accéder à une autre situation de vie épanouissante rejoignant ses aspirations personnelles.
- ◆ l'ouvrir au monde du travail ou lui apprendre à développer des activités génératrices de revenus afin de favoriser son insertion sociale.

**Former** pour un développement dans toutes ses composantes et permettre à chacune de :

- ◆ se connaître elle-même, y compris dans son histoire
- ◆ découvrir sa vocation propre
- ◆ s'ouvrir à la vie sociale et au monde

#### **CLAIRE AMITIE / SALARIES / BENEVOLES : UN ENGAGEMENT RECIPROQUE**

Les associations Claire Amitié, gestionnaires des établissements et maisons de formation, sont des acteurs de la vie économique et sociale des pays où elles sont implantées par leurs actions privées, sans finalité lucrative, et orientées vers le bien des personnes les plus démunies, en complémentarité du rôle exercé par les Etats ou d'autres instances.

Claire Amitié s'engage à :

- ◆ permettre aux bénéficiaires, avec leur collaboration, de développer leurs potentialités et d'atteindre un socle de savoirs et des ressources pour accéder à une autonomie durable et responsable,
- ◆ accueillir et considérer chaque collaborateur (bénévole ou salarié) comme acteur concourant au développement de la mission globale et à lui proposer formations et informations favorisant son insertion, son développement et son sentiment d'appartenance à une famille aux dimensions internationales.

Les acteurs des associations, bénévoles ou salariés, s'engagent à :

- ◆ respecter, par leur comportement et leurs actions quotidiennes au service de cette cause, les différents points de cette Charte et à témoigner de l'action de Claire Amitié pour le développement intégral de chaque personne accueillie, accompagnée et formée.
- ◆ apporter leurs compétences personnelles et professionnelles à l'action générale et organisée de Claire Amitié.

L'adhésion à cette charte et la contribution de chacun, dans sa fonction, en solidarité avec tous, d'un continent à l'autre, concourent au développement de Claire Amitié et à son rayonnement au bénéfice des personnes accueillies.